

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU JEUDI 11 MAI 2023
PROCES-VERBAL**

En application de l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales,

Date de la convocation : 04/05/2023

Date de publication : 10 JUIL. 2023

L'an deux mille vingt-trois et le onze mai à quatorze heures, en application des articles L.5211-1, L.5211-2, L.5211-6 et L.5211-11 du Code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège sis 57 avenue Pierre Sénard à Grasse, sous la présidence de Jérôme VIAUD, Maire de Grasse et Vice-président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes.

NOMBRE DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES EN EXERCICE : 70

PRESENTS : Jérôme VIAUD, Marie AMMIRATI, Pierre ASCHIERI, Marc BAZALGETTE, Claude BOMPAR, Philippe BONELLI, Pierre BORNET, Gérard BOUCHARD, Dominique BOURRET, Marino CASSEZ, Raoul CASTEL, Claude CEPPI, Marie CHABAUD, Murièle CHABERT, Marc COMBE, Magali CONESA, Jean-Louis CONIL, Valérie COPIN, Laurence COSTE, Jean-Marc DELIA, Nicolas DOYEN, Paul EUZIERE, Marie-Louise GOURDON, Brigitte LUCAS, Jean-Marc MACARIO, Claude MASCARELLI, Roger MISSENTI, Sylvie MORLIERE, Nicole NUTINI, Ismaël OGEZ, Annie OGGERO-MAIRE, Christian ORTEGA, Michèle PAGANIN, Roland RAIBAUDI, Gilles RONDONI, François ROUSTAN, Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE, Ludovic SANCHEZ, Catherine SEGUIN, Claude SERRA, Florence SIMON, Martine ULBADI, David VARRONE, Alain YBERT, Christian ZEDET.

PARTIS EN COURS DE SEANCE : Murièle CHABERT après le vote de délibération n°101.

PROCURATIONS : Ali AMRANE à Jérôme VIAUD, Aline BOURDAIRE à Claude MASCARELLI, Catherine BUTTY à Philippe BONELLI, Henri CHIRIS à Jean-Louis CONIL, Anne-Marie DUVAL à Nicole NUTINI, Jean-Pierre FRANCHI à Marie AMMIRATI, Annie FRECHE à Marie-Louise GOURDON, Pauline LAUNAY à Jean-Marc DELIA, Christophe MARTELLO à Pierre ASCHIERI, Christophe MOREL à Marie CHABAUD, Robert NOVELLI à Christian ORTEGA, Pascal PELLEGRINO à François ROUSTAN, Christiane REQUISTON à Roland RAIBAUDI, Bernard ROUX à Ludovic SANCHEZ, Odile DESPLANQUES à Catherine SEGUIN. Murièle CHABERT à Nicolas DOYEN pour la délibération n°102.

ABSENTS : Stéphane CASSARINI, Julie CREACH, Cyril DAUPHOUD, Gilbert EININGER, Yves FUNEL, Jean-Marc GARNIER, Karine GIGODOT, Patrick ISNARD, Joseph MATTIOLI, Serge PERCHERON.

A ETE DESIGNE SECRETAIRE DE SEANCE : Philippe BONELLI

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 06 avril 2023	3
2. Communication des décisions prises par Monsieur le Président conformément à l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales	3
3. Communication des décisions prises par Monsieur le Président au titre des marchés à procédure adaptée conformément à l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales.....	4
4. Communication des décisions prises par le bureau communautaire conformément à l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales.	5
DELIBERATIONS	6
N°097 : Indemnité forfaitaire pour fonctions itinérantes - Mise à jour du montant annuel à compter du 1^{er} juin 2023	6
N°098 : Recrutement d'un(e) graphiste, webdesigner, vidéaste - Contrat à durée déterminée de 3 ans	6
N°099 : Gestion et exploitation du service public de Transports Urbains et Scolaires Sillages – Avenant n°2 au contrat de concession sous la forme de délégation de service public	6
N°100 : Mise en place d'une tarification saisonnière sur la commune de Grasse : Avenant 7 au contrat de délégation du service public de l'eau potable et modification des tarifs C.A.P.G.	9
N°101 : Restructuration de la piscine altitude 500 - Choix du projet et attribution du marché de maîtrise d'œuvre	13
N°102 : Désignation de représentant·e au syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional (PNR) des Préalpes d'Azur	19

Monsieur le Président déclare la séance du conseil communautaire du jeudi 11 mai 2023 ouverte. Les procurations sont transmises.

Monsieur Philippe BONELLI est désigné secrétaire de séance par le conseil communautaire et procède à l'appel.

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint pour valablement délibérer.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 06 avril 2023

Monsieur le Président : Je vous propose d'approuver le procès-verbal du 06 avril 2023. Y a-t-il des modifications de retranscription de nos débats sur le fond, sur la forme ? Pas de modification, pas d'abstention, pas d'opposition, il est ainsi validé.

Le procès-verbal du 06 avril 2023 est adopté.

2. Communication des décisions prises par Monsieur le Président conformément à l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales

DP2023_048	Conclusion d'une convention entre la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse pour le Musée International de la Parfumerie et la Société GREEN TOUCH.
DP2023_049	Conclusion d'une convention entre la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse pour le Musée International de la Parfumerie et Le Musée d'Art Classique de Mougins.
DP2023_050	Mise en vente de nouveaux produits à la boutique des Jardins du Musée International de la Parfumerie
DP2023_051	Mise en vente de nouveaux produits à la boutique du Musée International de la Parfumerie.
DP2023_052	Conclusion d'une convention pour la représentation d'un spectacle entre la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse pour les Jardins du Musée International de la Parfumerie et l'association Arts et Evénements, en vue de l'organisation d'un spectacle le 30 juin 2023
DP2023_053	Conclusion d'une convention pour la représentation d'un spectacle entre la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse pour les Jardins du Musée International de la Parfumerie et l'association RECITAL, en vue de l'organisation d'un spectacle le 6 juillet 2023
DP2023_054	Modification de la régie de recettes « billetterie » pour le compte de la régie des transports Sillages
DP2023_055	Dissolution d'une sous-régie de recettes « PEGOMAS » pour le compte de la régie des transports Sillages
DP2023_056	Dissolution d'une sous-régie de recettes « GII » pour le compte de la régie des transports Sillages
DP2023_057	Dissolution d'une sous-régie de recettes « GI » pour le compte de la régie des transports Sillages
DP2023_058	Dissolution de la régie de recettes « transporteur » pour le compte de la régie des transports Sillages
DP2023_059	Dissolution de la régie de recettes « duplicatas » pour le compte de la régie des transports Sillages
DP2023_060	Convention de remboursement des frais de réparation engagés par le Syndicat de copropriété LE COLOMBIER relatifs aux dommages occasionnés par un véhicule du service de la Collecte de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, en date du 14 septembre 2022

DP2023_061	Convention d'adhésion aux services de GRASSE CAMPUS de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse pour le Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM)
DP2023_062	Conventions de reversement des produits liés aux activités évènementielles
DP2023_063	Modification de l'acte de création de la régie de recettes du Jardin du Musée International de la Parfumerie pour augmenter le montant de l'encaisse
DP2023_064	Modification de la régie de recettes des Jardins du Musée International de la Parfumerie pour le montant maximum de l'encaisse selon la période.
DP2023_065	Conclusion d'une convention de réservation de places entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse (CAPG) et le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Grasse (C.C.A.S.)
DP2023_066	Convention d'adhésion aux services de GRASSE CAMPUS de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse pour l'association Internationale pour la formation (AIPF), établissement d'enseignement supérieur déployant les écoles SUP DE COM
DP2023_067	Convention de partenariat d'implantation du programme de soutien aux familles et à la parentalité sur la commune de Peymeinade avec le Comité départemental d'éducation pour la santé CODES 06
DP2023_068	Conclusion d'une convention entre la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse pour le Musée International de la Parfumerie et l'association « Le cercle rouge » dans le cadre du projet « C'est mon patrimoine ».
DP2023_069	Conclusion d'une convention entre la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse pour le Musée International de la Parfumerie et le Conservatoire de Musique de Grasse.
DP2023_070	Mise en vente de nouveaux produits à la boutique des Jardins du MIP. Changement de prix de vente de deux produits à la boutique des JMIP.
DP2023_071	Mise en vente de nouveaux produits à la boutique du Musée International de la Parfumerie. Changement de prix de vente d'un produit à la boutique du MIP.

Le conseil communautaire **PREND ACTE** de ces décisions.

3. Communication des décisions prises par Monsieur le Président au titre des marchés à procédure adaptée conformément à l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales

N° MARCHE	OBJET	TITULAIRE	Notifié le	Montant en € HT
2023-03.1	Travaux de renouvellement du réseau d'eaux usées à Pégomas LOT 1 : Avenue de Grasse	EUROP'TP 20 chemin de l'école de Lingostière 06200 NICE	18/04/2023	Montant D.Q.E. (Tranche ferme + tranche optionnelle) de 249 998,00 €HT.
2023-03.2	Travaux de renouvellement du réseau d'eaux usées à Pégomas LOT 2 : Boulevard de la Mourachonne	SFR Support Marchés Publics - Bâtiment Ouest B326 16 rue du Général Alain de Boissieu 75015 PARIS	18/04/2023	montant total D.Q.E. (Tranche ferme + tranche optionnelle) de 186 974,00 €HT

2023	Mise à disposition d'un logiciel de gestion de l'activité du plan local pour l'insertion et l'emploi du Pays de Grasse	SAS ARCHE MC2 Domaine de la Parade, 1600 Route des Milles, 13090 Aix-en-Provence	21-04-2023	Montant : 6 624,00€ HT
2023/06	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DE LA COMMUNE DE CAILLE	EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES /INFRA MEDITERRANEE M. Sébastien MATTEI 11, rue de Lisbonne 13127 VITROLLES	25/04/2023	Montant DPGF : 42 930,34 € HT

Le conseil communautaire **PREND ACTE** de ces décisions.

4. Communication des décisions prises par le bureau communautaire conformément à l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales.

DB2023_025	Résiliation du marché de maîtrise d'œuvre pour la requalification et la modernisation de la gare routière de Grasse
DB2023_026	Renouvellement de l'adhésion à l'Association Comité Régional du Tourisme (CRT) Côte d'Azur France, attribution d'une contribution financière au titre de l'exercice 2023 et signature d'une convention de partenariat
DB2023_027	Renouvellement de l'adhésion à l'Association Action Nationale des Élus pour la Route Napoléon – ANERN et attribution d'une contribution financière au titre de l'exercice 2023
DB2023_028	Renouvellement de l'adhésion à l'Association French Tech Côte d'Azur – FTCA et attribution d'une contribution financière au titre de l'exercice 2023
DB2023_029	Renouvellement de l'adhésion à l'agence de développement économique de la Région Sud - RisingSUD et attribution d'une contribution financière au titre de l'exercice 2023
DB2023_030	Renouvellement d'adhésions aux réseaux de l'économie sociale et solidaire et de l'emploi
DB2023_031	DMO -Réfection des chemins du Reyat et de La Ferrière - Commune de Valderoure
DB2023_032	DMO -Réhabilitation du four communal - Réfection des WC publics de La Ferrière et de Valderoure - Commune de Valderoure

Le conseil communautaire **PREND ACTE** de ces décisions.

DELIBERATIONS

Monsieur le Président : Nous allons examiner les délibérations.

Juste avant de commencer, je voudrais vous dire que la délibération n°101 a été amendée et complétée depuis l'envoi des convocations. Vous l'avez eue par e-mail avec toutes les modifications de cette délibération 101.

N°097 : Indemnité forfaitaire pour fonctions itinérantes - Mise à jour du montant annuel à compter du 1^{er} juin 2023

Monsieur le Président expose au conseil communautaire :

Il est proposé au conseil communautaire de mettre à jour le montant annuel de l'indemnité forfaitaire pour fonctions itinérantes à compter du 1^{er} juin 2023 conformément à l'arrêté du 28 décembre 2020.

Est-ce qu'il y a des questions, des abstentions, des oppositions ?

Je vous remercie.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE METTRE A JOUR** le montant annuel de l'indemnité forfaitaire pour fonctions itinérantes à 615 € par an à compter du 1^{er} juin 2023 ;
- **DE DIRE** que les crédits seront inscrits au budget principal 2023 et suivants.

N°098 : Recrutement d'un(e) graphiste, webdesigner, vidéaste - Contrat à durée déterminée de 3 ans

Monsieur le Président expose au conseil communautaire :

Un appel à candidature a été ouvert pour le recrutement d'un(e) graphiste, webdesigner, vidéaste. A l'issue de cet appel, aucune candidature d'agent titulaire n'a pu être retenue. Il convient donc d'établir un contrat à durée déterminée de 3 ans à partir du 1^{er} juin 2023. Cette délibération ne modifie pas le tableau des effectifs.

Est-ce qu'il y a des questions, des oppositions, des abstentions ?

Je vous remercie.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ce contrat à intervenir pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} juin 2023 ;
- **D'INSCRIRE** les crédits correspondants au chapitre 012, dépenses de personnel des budgets 2023 et suivants.

N°099 : Gestion et exploitation du service public de Transports Urbains et Scolaires Sillages – Avenant n°2 au contrat de concession sous la forme de délégation de service public

Monsieur le Président : Nous passons maintenant à la délibération 99 sur la gestion et l'exploitation du service public de transports avec un avenant numéro 2 du contrat de concession, sous la forme de délégation de service public. Monsieur le Président de Sillages, Vice-président de notre communauté d'agglomération, vous avez la parole.

Monsieur le Vice-président Claude SERRA expose au conseil communautaire :

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver l'Avenant n°2 au contrat de concession sous la forme de délégation de service public pour des raisons d'adaptations et ajouts de services nécessaires au regard des difficultés liées au démarrage du nouveau réseau en lien avec les choix de la collectivité dans ses arbitrages financiers avant le lancement de la procédure de DSP dans le but de répondre aux besoins des usagers.

Au regard du premier bilan que nous avons dressé les uns et les autres dans nos communes, nous avons, conformément à la réglementation, revu un peu notre dispositif, ce qui nous permet de vous proposer, aujourd'hui, un avenant de modification qui porterait au total, sur les dix ans d'application du contrat de DSP, sur un montant de 19 172 901,96 euros. Soit un peu plus de 1,9 million par an. Je ne reviens pas sur l'ensemble du dispositif, vous le connaissez, il s'agit d'adapter certaines lignes nouvelles. Notamment, certaines lignes urbaines et scolaires à notre dispositif, l'ajout de véhicules supplémentaires et des modifications d'horaires et de kilométrage. Tout cela est très technique, mais cela nous permet de peaufiner le fonctionnement ce qui nous ramène, tout de même, à un montant qui est inférieur à ce que nous coûtait le dispositif antérieur que nous avions.

Est-ce qu'il y a des questions, des remarques ?

Oui, Monsieur EUZIERE ?

Paul EUZIERE : Cet avenant n'est pas anodin. Il porte sur un montant de plus de 19 millions, vous l'avez dit, 19 172 000 euros exactement, ce qui représente une augmentation de 20 % du contrat de délégation de service public passé avec Marfina-Moventis. 20 à 34 % d'augmentation d'un contrat, c'est une somme. Sur dix ans, c'est une augmentation de près de 2 millions par an.

La première remarque que nous faisons, c'est que de modifier de plus de 20 %, à la hausse, un contrat qui a été voté il y a huit mois et qui est rentré en vigueur le 1er janvier de cette année, amène quand même à s'interroger. Cette annexe 2 mentionne la mise en service de nouvelles lignes, mais elle mentionne aussi le rétablissement de plusieurs lignes qui existaient auparavant dans le marché passé avec Transdev et qui ont été supprimées dans l'appel d'offres et que l'on rétablit maintenant. Comment peut-on expliquer cela ? Ces lignes existaient. Elles étaient utilisées. La preuve, c'est qu'elles sont rétablies par cet avenant. Pourquoi ont-elles été supprimées ? Comment le cahier des charges de l'appel d'offres de la délégation de service public a-t-il été établi ?

Ce qui conduit à une autre question qui porte sur l'attribution du marché lui-même. En effet, lors du vote du contrat de DSP avec Marfina-Moventis, le 22 septembre 2022 — c'était la délibération 138 —, Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération a expliqué que le choix de Marfina s'est fait en fonction de la valeur économique et financière de l'offre, de la qualité du service proposé aux usagers, de la pertinence des moyens humains et des matériels affectés. Quant à vous-même, Monsieur le Vice-président chargé des transports, vous ajoutiez qu'il fallait faire en sorte que l'ensemble des lignes ne soit pas perturbé ni supprimé, et que l'on puisse faire répondre à cette attente des populations tout en respectant une contrainte budgétaire. On a donc attribué le marché à l'entreprise Marfina en fonction de la valeur économique et financière de l'offre. Ce sont les termes de Monsieur VIAUD et « en respectant une contrainte budgétaire », ça, c'est les vôtres. Le marché a été chiffré et passé avec Marfina à 113 millions d'euros. Or, nous avons maintenant une délibération qui fait état de plusieurs insatisfactions des usagers et des insuffisances dans l'offre de transports urbains et scolaires proposée aux habitants. Pour corriger tout cela, il nous est proposé un avenant de plus de 19 millions d'euros moins d'un an après la signature de la DSP. En clair, pour répondre aux besoins tels qu'ils sont définis dans cet avenant, il aurait fallu que l'appel d'offres initial porte sur 132 millions et non sur 113. En supprimant des lignes pour les rétablir maintenant, on a sous-évalué financièrement le coût des transports publics dans notre agglomération. En même temps, cela a peut-être conduit des entreprises qui auraient pu soumissionner à 132 millions, et qui ont jugé impossible les conditions du cahier des charges à 113 millions. Voilà les remarques que nous voulions faire.

Claude SERRA : Je vous remercie sur ces remarques.

D'autres interventions ?

Oui, Madame SEGUIN ?

Catherine SEGUIN : Je voudrais savoir si du côté de la communication avec les élus et les communes qui doivent être un relais auprès de la population, quelque chose est fait. J'ai quand même repris le compte rendu de la dernière commission et j'ai vu qu'il était question d'une FAQ en direction des communes et je ne l'ai pas vue. J'ai remarqué aussi, puisque vous savez que je travaille sur cette question avec Monsieur REDA, que pas mal d'aspects concernant la communication ne sont pas opérationnels. Par exemple, les SMS qui devraient prévenir, le site en lui-même n'est pas actualisé. Il y a différents aspects que je pourrais encore citer. Donc, ma question porte là-dessus essentiellement.

Claude SERRA : Alors, je peux vous répondre brièvement. Vous le savez, nous traversons actuellement une phase difficile en matière de mise en œuvre de cette nouvelle DSP avec notre délégataire Moventis. L'ensemble de la société est affecté actuellement par des mouvements de grève perlée qui touchent essentiellement les horaires scolaires, le matin et le soir. C'est parfaitement bien ciblé. Je ne reviendrai pas sur ce ciblage. Vous avez été, vous-même, mes chers collègues élus, rapporteurs d'un certain nombre d'inquiétudes ou d'analyses faites par des usagers mécontents ce qui nous a amenés à revoir, conformément à votre attente exprimée très largement, notre dispositif. Nous avons, effectivement, recréé des lignes qui avaient été supprimées parce que nous estimons qu'elles étaient beaucoup trop chères, mais nous proposons de revenir dessus. Nous avons modifié certains dispositifs. Tout cela pour l'adapter réellement à l'attente qui nous est parvenue de l'ensemble des communes et de l'ensemble, notamment, des parents d'élèves. En ce qui concerne la communication, nous traversons une phase difficile actuellement, vous le savez très bien. Notamment, chez nous, dans notre secteur, la 19S est touchée, ainsi que des lignes scolaires et urbaines sur le secteur de Mouans-Sartoux. Nous avons eu, sous la présidence de notre Président, une rencontre de travail très dense et très fructueuse avec notre délégataire. Un dispositif va être mis en place par Moventis. La société va communiquer, très prochainement, sur l'ensemble de son plan. Nous-mêmes, nous vous ferons parvenir après, en déclinaison, une communication à destination des communes et, par conséquent, de vos habitants. Mais je voudrais vous rappeler une chose, c'est que Sillages n'est jamais qu'une régie d'exploitation. Il s'agit, là, pour l'instant d'un conflit et de difficultés qui intègrent, essentiellement, les relations entre un employeur et ses employés.

Monsieur le Président : Merci, Monsieur le Président. Juste quelques mots complémentaires pour répondre directement à votre question. Vous avez un maire qui est le patron de votre exécutif municipal, donc nous apportons les réponses. Vous nous demandez ce qui a été fait avec les élus. Nous avons transmis le FAQ, la foire aux questions, aux différents maires, aux 23 maires de l'agglomération. On l'évoque régulièrement en bureau des maires pour que l'on puisse donner toutes les informations aux élus et que les maires soient les porte-parole dans les conseils municipaux, auprès des conseillers communautaires et aussi auprès des conseillers municipaux non communautaires. Donc, les informations ont été données aux élus. Toutes les informations ont été données à votre maire qui est ici, et qui a eu toutes ces informations-là à la fois, sur les foires aux questions, à la fois, sur le fonctionnement, à la fois, sur les réunions des bureaux des maires.

Catherine SEGUIN : Il les a bien lues et il nous les a communiquées. Simplement, ces informations-là sont insuffisantes.

Monsieur le Président : En tout cas, toutes les informations ont été communiquées et ont été transmises à chacune des communes.
Qu'est-ce qui est insuffisant ?

Catherine SEGUIN : On n'a pas eu de quoi répondre, par exemple, à des associations de parents d'élèves qui se sont adressées à nous, par rapport à des aspects très ponctuels concernant des arrêts, concernant des lignes. Voilà.

Monsieur le Président : Vous pouvez prendre l'attache de Monsieur le Président (*de Sillages*) ou Monsieur le Maire (*de Peymeinade*) peut prendre l'attache de Monsieur le Président (*de Sillages*). Chaque question mérite une réponse et c'est ce que nous faisons systématiquement. Donc, on est à votre disposition, si vous le jugez utile, pour que l'on se rencontre et en parler pour amener les réponses.

Catherine SEGUIN : Je vous remercie.

Monsieur le Président : Mais je vous en prie.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Pas d'autres interventions.

Des abstentions, des oppositions ?

Oppositions de Monsieur EUZIERE, Madame CONESA et Monsieur VARRONE.

Merci beaucoup.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à la majorité absolue (contre : Paul EUZIERE, Magali CONESA, David VARRONE) **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** l'avenant n°2, joint en annexe, au contrat de concession initial entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la société Moventia ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°2 au contrat de concession initial entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la société Moventia ;
- **DE DIRE** que ces dépenses pour l'ajustement du réseau Sillages sont prévues au budget de la Régie des Transports Sillages au titre de l'exercice 2023 et suivants.

N°100 : Mise en place d'une tarification saisonnière sur la commune de Grasse : Avenant 7 au contrat de délégation du service public de l'eau potable et modification des tarifs C.A.P.G.

Monsieur le Président expose au conseil communautaire :

La délibération va concerner la mise en place d'une tarification saisonnière sur la commune de Grasse qui nécessite de passer un septième avenant au contrat de délégation de service public de l'eau potable et de modifier les tarifs communautaires.

La raréfaction de la ressource liée au changement climatique nécessite de modifier nos comportements en tant que consommateurs d'eau potable. Pendant la période d'étiage, lorsque la diminution de la ressource provoque des conflits d'usage, il convient que le consommateur soit particulièrement sobre dans l'utilisation quotidienne de l'eau. Pour inciter l'usager à cette nécessaire sobriété, il est proposé de mettre en place une redevance différenciée « été – hiver », pour que le prix de l'eau soit plus élevé lorsque la ressource est la plus rare, mais diminué quand la ressource est disponible.

La redevance liée au service public d'eau potable étant composée d'une part revenant au concessionnaire et d'une part alimentant le budget annexe de l'eau de la CAPG, il est proposé de passer un avenant n°7 au contrat de DSP Eau pour la modification du tarif délégataire et d'adopter la modification du tarif communautaire pour la commune de Grasse.

Je crois que ça, tout le monde en convient, tout le monde le conçoit, tout le monde le ressent comme une impérieuse nécessité. Et pour inciter l'usager dans cette nécessaire sobriété, je vous propose de mettre en place une redevance différenciée — c'est une nouveauté — été/hiver. Une redevance pour le prix de l'eau, qu'elle soit plus élevée lorsque la ressource est plus rare et diminuée quand la ressource est plus disponible. C'est une approche que l'on veut pédagogique, ou de sensibilisation par la question financière, si je peux dire ça comme ça. Ainsi, sur les quatre mois de juin à septembre, la redevance sera augmentée de 20 %, pour les mois d'octobre à mai, la redevance sera diminuée de 30 % jusqu'à 120 mètres cubes et 7,5 % sur les tranches de consommation les plus élevées. De cette façon, les simulations de factures réalisées montrent qu'un foyer de deux personnes vivant dans un appartement et consommant moins de 80 mètres cubes d'eau verra sa facture baisser à l'année de 1,8 % alors que les résidences secondaires ou les occupants qui consomment plus de 66 mètres cubes, dont la moitié en été, auront une facture de plus 3,8 % plus élevée. Alors, l'impact pour l'usager est limité, mais l'incitation à la sobriété est bien là. C'est le message que nous voulons essayer de passer dans cette délibération qui n'est pas forcément la plus populaire, qui ne va pas rassembler le plus grand nombre, peut-être, mais cette tarification est conçue dans cet esprit. Notamment, sur les rendez-vous que nous avons devant nous. Grasse ne sera pas la première commune de l'agglomération à mettre cela en

place, avec un tarif saisonnier de l'eau, puisque Mouans-Sartoux l'a intégré depuis longtemps, et la RECB depuis 2022. Il y a donc une véritable cohérence que le territoire avec cette action pour Grasse. Seules les communes du SI3V n'auront pas encore de tarif été/hiver. Autour de l'agglomération, le Pays de Fayence et la Régie de l'eau d'Azur Métropole Nice Côte d'Azur ont également mis en place cette tarification incitative invitant les usagers à moins consommer l'été. Il faut dire que dans le cadre du comité sécheresse organisé par l'État, les distributeurs d'eau sont fortement incités à appliquer ces tarifs saisonniers. C'est également l'une des mesures prévues dans le Plan de Gestion de la Ressource en Eau du bassin versant du Loup, lequel fournit en eau la majeure partie des usagers grassois, par les sources du Foulon et des Fontaniers, situées à Gréolières.

Enfin, notre agglomération achète de l'eau au SIEF d'autant plus cher que le besoin nécessite de se procurer beaucoup d'eau auprès du SICASIL à des tarifs qui sont prohibitifs. Or, la grande majorité des compléments d'eau se font l'été quand la ressource propre du SIEF vient à manquer. Nous visons, là aussi, à minimiser le coût de ce que nous allons payer au SICASIL pendant cette période difficile. Nous travaillons, d'ailleurs il y a eu une commission d'appel d'offres qui s'est tenue il y a quelques jours en arrière, pour choisir un projet pour exploiter l'eau de la Foux et ainsi, diminuer notre dépendance en consommation en eau au SICASIL, qui restera de toute façon, une variable d'ajustement pendant les moments les plus durs, mais pour lequel nous voulons gagner plusieurs millions d'euros de dépenses qui sont faites en direction du SICASIL. Nous préférons investir dans notre propre unité de traitement de la Foux et de captage des eaux de la Foux. C'est ce que nous avons fait. Nous tiendrons, prochainement, une conférence de presse départementale où le choix du candidat, le début du chantier prévu pour la fin de cette année 2023 avec un chantier à marche forcée en un an et demi, va voir le jour. Nous l'annoncerons à la rentrée de septembre. Ce sera un grand changement et une grande indépendance, aussi, vis-à-vis du SICASIL et des coûts que nous avons à porter sur le SICASIL.

Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Une intervention de Monsieur EUZIERE.

Paul EUZIERE : Cela va faire le lien entre les deux avenants. Je vais lire ce qu'il y a dans l'avenant numéro sept parce que c'est très intéressant, en page quatre de cet avenant avec Suez : « Le présent avenant n'introduit pas des conditions qui, si elles avaient figuré dans la procédure de passation initiale, auraient attiré davantage de participants ou permis l'admission de candidats ou soumissionnaires autres que ceux initialement admis, ou le choix d'une offre autre que celle initialement retenue ». Je crois que cela aurait été intéressant que l'avenant avec Marfina mentionne les mêmes choses. Cela n'a pas été le cas.

Donc, je reviens et je reste, d'ailleurs, sur l'eau et la tarification saisonnière à Grasse. Sur le fond, nous sommes d'accord avec cet avenant qui concerne les seuls Grassois dépendants de Suez. Nous sommes d'accord avec une politique incitative à l'économie d'eau qui n'est pas une question ponctuelle, mais au regard du changement climatique, un défi général qui concerne en premier lieu, les collectivités. Il faut prendre des mesures d'économie qui, pour être efficaces, doivent être justes. Il est juste que chacun soit impacté en fonction de sa consommation d'eau et l'idée d'une double tarification été/hiver est pertinente. Nous applaudirions si ces dispositions étaient prises par une régie publique des eaux et non pas dans le cadre d'un avenant à un contrat de délégation de service public entre la ville de Grasse et Suez, contrat que nous avons toujours combattu parce que nous estimons que l'eau doit être gérée publiquement et non par des sociétés privées qui engraisent leurs actionnaires sur le dos des abonnés qui sont, en plus dans ce cas, une clientèle captive. Nous sommes contre cette DSP de l'eau et de gestion de l'eau par le privé. Nous nous réjouissons de constater que la tendance, en France, est de plus en plus au retour de la gestion de l'eau en régie publique. C'est un premier point.

Monsieur le Président : Merci de vous réjouir que nous puissions être dans cette démarche où nous allons capter notre eau de la Foux et être moins dépendants du SICASIL.

Paul EUZIERE : Non. Je me réjouis de constater que la tendance, en France, est de plus en plus au retour de la gestion de l'eau en régie publique. Je sais que vous sautez sur un mot d'une phrase et que vous la transformez en discours qui dit l'inverse de ce que l'on vient de dire, mais ça, ce n'est pas exactement ce que j'ai dit. J'ai dit que nous étions pour la régie publique et que nous étions contre la DSP, laquelle DSP va jusqu'en 2032 — si mes souvenirs

sont bons et je crois qu'ils sont exacts — pour la ville de Grasse. Donc, quand on reviendra à la régie publique, je vous applaudirai des deux mains.

Monsieur le Président : Vous l'avez fait avec le PPP (Partenariat Public-Privé).

Paul EUZIERE : Comme je ne l'ai pas fait avec le PPP, parce que je n'ai pas envie de faire n'importe quoi, n'importe comment et que l'on ait un million d'euros de pénalités et de dommages et intérêts à payer à une société qui a suffisamment ponctionné les Grassois comme ça. Ça, c'est le premier point.

Le deuxième point c'est qu'à plusieurs reprises, nous sommes intervenus pour demander une modification — et vous allez être d'accord avec moi, là — de la facturation, avec une diminution de la part fixe des factures, c'est-à-dire la partie abonnement, qui est lourde, sur Suez, et une augmentation de la part variable de la consommation. C'est une mesure de justice évidente. Et cette proposition que nous avons faite n'a jamais été étudiée, malheureusement. Il faut diminuer, comme l'ont fait beaucoup de communes d'ailleurs, la part fixe des factures, qui est la même pour tout le monde, mais pas proportionnellement justement à la consommation d'eau, et augmenter la part variable qu'est la consommation. Voilà la proposition que nous faisons.

Monsieur le Président : Merci. Pour revenir à nos sujets, parce que je n'ai pas l'habitude de prendre votre discours pour en faire dire l'inverse, contrairement à ce que vous venez d'affirmer. L'objet de cette délibération, vous l'avez rappelé en fin de votre propos. Mais derrière ça, je disais merci, Paul EUZIERE, parce que je sais combien vous êtes attaché à ce que nous puissions revenir à des régies. Nous le faisons. Depuis que je suis maire, je crois que c'est la première fois que l'on revient à tant de régies. Le PPP, vous l'avez demandé pendant six ans et nous l'avons fait. La question du crématorium, vous l'avez rêvé, vous l'avez demandé, vous avez voté d'ailleurs pour le projet de crématorium et vous n'avez pas voté pour le mode de gestion, nous l'avons fait. Donc, on est dans une situation dans laquelle vous siégez dans le SIEF. Je ne dis pas des contrevérités. Dans ce SIEF, vous avez vu qu'on va lancer un projet pour capter l'eau de la Foux et être moins dépendants demain du SICASIL et économiser des millions d'euros. Et c'est ce que nous faisons ensemble. C'est la seule chose que je voulais dire. Donc, je pensais que vous vous réjouissiez de cela. C'est ce que vous m'aviez dit en tout cas.

Paul EUZIERE : Si vous voulez que je vous dise que je me réjouis ...

Monsieur le Président : ... de cette bonne décision, de ces bonnes décisions, oui.

Paul EUZIERE : Non, qu'il y ait le SIEF et que l'on ait repris en régie, ce qui existait avant 88 d'ailleurs, l'eau du Foulon et le canal du Foulon vu la gestion désastreuse de Suez, la façon dont il a été entretenu et la gestion que l'on a eue, je vous dis « Bien sûr ».

Monsieur le Président : Bien sûr. Et c'est pour ça que je vous disais merci.

Paul EUZIERE : Bien sûr. C'est revenu en régie publique comme nous le demandions.

Monsieur le Président : Oui. Donc, je l'ai fait. Et je vous ai associé d'ailleurs dans les élus qui siègent dans le SIEF, et nous travaillons ensemble. C'est pour ça que je dis merci. Il n'y a rien d'autre. Je ne veux pas falsifier votre discours. Mais nous sommes dans une...

Paul EUZIERE : Mais cela n'a rien à voir avec la DSP de distribution de l'eau à Grasse.

Monsieur le Président : Vous étiez en train de dire « je me réjouis qu'on revienne en régie » sur ces sujets-là.

Paul EUZIERE : Non, « En France, la tendance ». Je me réjouis de la tendance en France.

Monsieur le Président : La tendance en France et vous voyez qu'à Grasse, on est dans une tendance qui est encore plus forte peut-être qu'ailleurs, dans laquelle nous voulons maîtriser nos sujets. Et je pense que cela doit être quelque chose qui génère aussi ce lien que l'on a dans lequel on veut mieux maîtriser notre ressource. Et c'est ce que l'on fait au quotidien.

C'est pour ça que l'on a lancé cet engagement de plus de trois millions d'euros, je crois, 3,6 millions d'euros, avant la fin de l'année. On n'a pas fait encore de grandes annonces, mais avant la fin de l'année, on engagera 3,6 millions d'euros pour pouvoir traiter, capter l'eau de la Foux qui n'était pas utilisée jusqu'alors et pour laquelle on va améliorer les situations financières.

Paul EUZIERE : Qui sera facturée par Suez. Pas par la ville de Grasse.

Monsieur le Président : Qui sera gérée par le SIEF dont vous faites partie et pour lequel nous travaillons ensemble de concert, pour améliorer la question financière de chacun de ces sujets. Depuis que nous avons constitué le SIEF, on est dans une démarche où on est en train de requalifier un tube qui était dans une situation dramatique et difficile depuis tant d'années. Le SIEF a cette vocation.

Paul EUZIERE : Mais on ne parle pas du SIEF et du Foulon.

Monsieur le Président : Si.

Paul EUZIERE : Non. On parle de la distribution de l'eau à Grasse. Et je dis : est-ce que quelque chose a changé sur la facturation de l'eau ? Est-ce que les facturations, c'est ville de Grasse et c'est géré par la ville de Grasse, ou bien c'est Suez ? Non, c'est Suez.

Monsieur le Président : Une chose est sûre, c'est que ce qui a changé, il y a moins de pertes d'eau.

Paul EUZIERE : Oui. Mais ça, c'est le SIEF. Ça, ce n'est pas Suez.

Monsieur le Président : Oui, parce que l'on a beaucoup moins de réseaux fuyards et on veut optimiser la ressource.

Paul EUZIERE : Et on est d'accord sur ce constat.

Monsieur le Président : Tant mieux.

Paul EUZIERE : Mais ce n'est pas ce dont je parle. C'est tout.

Monsieur le Président : Bon. On aura l'occasion d'en reparler de toute façon dans un certain nombre d'instances.

Paul EUZIERE : Ceci dit, j'aimerais bien que l'on parle aussi de la modification de la facturation, parce que ça, c'est une grande question.

Monsieur le Président : Oui, et je vous remercie. Sur les questions des parts fixes et des parts variables et ce que vous évoquiez à la fin de votre propos, il faudra qu'on l'évoque ensemble. Aujourd'hui, il est proposé que l'on délibère pour pouvoir sensibiliser les usagers pendant la période estivale, en disant que c'est une période sensible dans laquelle, on le voit, le lac de Saint-Cassien n'a jamais été aussi bas que maintenant. Il y a des sujets qui sont préoccupants. Et ce que l'on propose, c'est d'avoir cette démarche qui n'est pas isolée. La Métropole Nice Côte d'Azur l'a fait, la RECB l'a fait, le Var l'a fait. Nous le faisons de manière volontariste et je voudrais savoir qui va voter pour que nous puissions sensibiliser les plus grands consommateurs, pour que l'on puisse baisser la facture l'hiver, et que l'été, dans les périodes les plus sensibles, et elles sont devant nous, elle augmente. Et en responsabilité, normalement, on doit tous être unis autour de cette démarche. Après, la démarche supplémentaire que vous évoquiez, c'est un autre débat, un autre sujet qu'il faudra que l'on traite et on aura des instances. Aujourd'hui, on est appelés à voter sur cette démarche de tarification.

Est-ce qu'il y a des abstentions ? Abstentions de Monsieur EUZIERE et de Madame CONESA. Des oppositions ?

Je vous remercie pour cette délibération ainsi votée.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :
(abstention : Paul EUZIERE et Magali CONESA)

- **D'APPROUVER** la mise en place d'une tarification différenciée été-hiver de la part collectivité du prix de l'eau potable pour la commune de Grasse ;
- **D'APPROUVER** sa mise en application à compter du retour du contrôle de légalité de la présente délibération ;
- **D'APPROUVER** l'ensemble des mesures prévues par l'avenant n°7 au contrat de délégation du service public de l'eau potable pour la commune de Grasse, joint en annexe de la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'avenant n°7 au contrat de délégation du service public de l'eau potable pour la commune de Grasse.

N°101 : Restructuration de la piscine Altitude 500 - Choix du projet et attribution du marché de maîtrise d'œuvre

Monsieur le Président expose au conseil communautaire :

Le 30 juin 2022, la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse a approuvé le lancement d'un concours restreint de maîtrise d'œuvre pour la restructuration de la piscine Altitude 500 à Grasse.

Le jury qui s'est réuni le lundi 24 avril 2023, a proposé d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre au groupement TNA / Symbieau Tech / Ingerop / Ecco / Impact Acoustic / Stoa pour un montant prévisionnel travaux de 14 687 590,00 €HT.

Il convient à présent d'approuver le choix du projet de ce groupement et de m'autoriser à signer le marché de maîtrise d'œuvre pour la restructuration de la piscine Altitude 500 à Grasse.

Nous connaissons la vétusté de notre infrastructure. Je dirais même de nos infrastructures Altitude 500 et Harjès qui sont, si je peux le dire comme ça, en fin de vie. Il vaut mieux regarder les choses froidement. Les deux piscines de Grasse sont dans une démarche où elles sont au bout du bout, et elles sont dans un état qui n'est plus à la hauteur des enjeux, à la fois énergétiques, à la fois fuyards, à la fois d'usage, à la fois de ce que l'on offre à la population, à nos concitoyens, aux papas, aux mamans, aux enfants, aux écoles, au territoire, au bassin de vie. Je crois que ce constat, rien ni personne ne pourra le mettre en cause.

Le jury qui s'est réuni le 24 avril 2023 propose de retenir un projet. Avant de passer à l'explication de ce projet un peu plus dans le détail, je vous propose juste de rappeler que nous avons ouvert une réflexion nationale sur ce choix. Il y a eu du débat. On a eu, je crois, 12 personnes dans la commission d'appel d'offres qui a entendu les différents candidats. 12 votes, des votes différents. Nous avons associé Monsieur l'architecte des Bâtiments de France à ce débat, le Syndicat départemental des architectes, le représentant de la SACA, le Syndicat des architectes de la Côte d'Azur. Nous avons associé des professionnels de ces sujets. Dans ce débat, nous avons voulu et proposé majoritairement — pas à l'unanimité — d'attribuer au groupement TNA / Symbieau Tech / Ingerop / Ecco / Impact Acoustic / Stoa pour un montant prévisionnel de travaux de 14 687 590 euros hors taxe. Il convient à présent d'approuver le choix de ce projet de groupement et de m'autoriser à pouvoir signer le marché. Je souhaitais à la fois réglementairement, vous proposer d'évoquer cela, mais aussi dans ces choix qui seront des choix impactants, nous aurons à faire des choix de gestion dans l'avenir. J'ai proposé de fermer la piscine Altitude 500 dès le mois de mai de cette année 2023, définitivement. C'est un choix pesé, mesuré, dans lequel nous n'allons pas faire des travaux de renouvellement des filtres à 400 000 euros, des réseaux fuyards, des piscines, des douches, dans lesquels nous n'allons pas engager de l'argent pour le détruire dans ce projet que nous nous apprêtons à lancer. Ce serait du gâchis d'argent public. J'ai souhaité que nous puissions reporter les investissements sur la piscine de Peymeinade, d'« upgrader » cette piscine aussi qui en a bien besoin. Nous l'avons, année après année, avec Monsieur le Maire et avec les services, accompagnée dans son évolution, sa modernisation. Je préfère que nous puissions investir dans quelque chose de durable, plutôt

que d'investir dans quelque chose de temporaire. Ça appellera un certain nombre de turbulences. Il y aura moins de recrutements de saisonniers pour cet été. On va devoir ouvrir la piscine Harjès pendant l'été pour pouvoir continuer à donner une offre à nos concitoyens de la Communauté d'Agglomération entre Peymeinade et Harjès. Ça demandera aussi des choix dans l'avenir du nombre d'infrastructures que nous aurons sur le territoire. Ces choix, nous les verrons à l'aune de la réalisation de ce projet. Sans tourner autour du pot, j'ai déjà demandé que l'on puisse imaginer la priorité totale sur l'Altitude 500, que nous puissions dans ce chantier de plus de 14 millions d'euros, avoir un stade nautique à l'ouest des Alpes-Maritimes digne de ce nom, que Grasse ait la force qu'elle mérite en tant que sous-préfecture de l'arrondissement, et que nous puissions avoir ce stade nautique à la Communauté d'Agglomération, que nous puissions, dans le projet qui vous est proposé, irriguer cette offre d'enseignement de la natation à tous les petits enfants de Saint-Auban jusqu'à Mouans-Sartoux, du Tignet jusqu'à Grasse. Qu'aux quatre coins de l'Agglomération, les enfants qui veulent venir dans un lieu nautique dédié puissent le faire et que nous puissions travailler à ce qu'il n'y ait pas une heure de bus pour cinq minutes de baignade — l'Éducation nationale ne validerait pas d'ailleurs cette approche pédagogique qui serait contraignante pour les enfants —, mais que nous puissions proposer un véritable cycle de l'eau, avec des journées entières pédagogiques proposées sur notre territoire, proposées à l'Altitude 500 et que nous puissions, dans la requalification, anticiper aussi une requalification plus vaste, qui permette aux enfants de Séranon, de Saint-Auban, d'Amirat, de Caille et de Collongues, de Briançonnet, des quatre coins — je ne vais pas citer les 23 villes —, mais que l'on ait un lieu dans lequel il y ait plus d'heures de pédagogie dans l'eau que d'heures de transport. Donc, c'est avec ce regard-là et ce prisme-là aussi qu'a été proposé ce projet qui appellera quelques années de travaux qui vont démarrer. On aura une conférence de presse pour annoncer le grand projet que nous allons retenir aujourd'hui au mois de juin in situ, au moment où nous allons fermer définitivement Altitude 500, pour entrer dans la phase de travaux. Pendant ce temps intermédiaire, la piscine Harjès sera ouverte. Mais je proposerai, sans état d'âme et sans difficulté, que nous puissions aussi acter la fermeture de Harjès après la construction de ce projet d'Altitude 500 parce que notre Communauté d'Agglomération doit penser aussi à ses ratios de gestion. Nous ne pourrons pas tenir des équilibres sur plusieurs piscines. Nous ne pourrons pas avoir les moyens de restructurer deux piscines en fin de vie. Il faudra faire des choix. Ils seront peut-être difficiles. Ils appelleront peut-être du débat, de la turbulence. Il faut l'assumer. Nous préférons avoir un outil qui est économe en termes de flux, modernisé. On n'a pas besoin de fosses de cinq mètres de profondeur, avec des plongeoirs à 15 mètres. Il faudra faire ces choix et nous les ferons tous ensemble. En tout cas, c'est ce qui est proposé dans ce premier dossier qui est fait et qui sera proposé à la mise en œuvre dès le mois de juin, dans quelques semaines. Est-ce qu'il y a des interventions ?

Oui, Madame CONESA.

Magali CONESA : En préambule, je voulais vous signifier que l'on n'avait pas reçu... Vous avez dit que l'on avait reçu une information par e-mail aujourd'hui, mais on n'a pas reçu cette information-là. Donc, j'espère que les éléments que je vais donner sont toujours exacts. Ils se basent sur les éléments que l'on a eus en commission des finances. Cette délibération mentionne des enveloppes prévisionnelles de travaux avec une valeur établie en juin 2022. Le coût de cette restructuration était alors établi à 19,8 millions d'euros. Aujourd'hui, l'hypothèse retenue est plutôt de 24 millions d'euros. Au titre des recettes, la délibération de juin 2022 mentionnait 9,5 millions d'aides publiques diverses. Aujourd'hui, nous sommes sur un total prévisionnel de 6,4 millions d'euros dans le meilleur des cas, celui où la subvention du Département serait de 2 millions d'euros. Mais pour le moment, nous ne sommes certains que d'un seul million, soit 5,4 millions. D'un côté, nous avons une enveloppe de projet qui augmente et augmentera certainement encore, et d'un autre côté, des subventionnements qui sont bien moindres que ce qui était envisagé il y a un an. 9,5 millions d'euros sur un total de 19,8 millions d'euros, c'est une chose, c'est 48 % de financement. 5,4 millions d'euros sur un total de 24 millions, c'en est une autre, c'est 22 % de financement. Dans cette situation, ne serait-il pas plus prudent, au vu des possibilités financières de notre Agglomération, soit de réduire ce projet ou en tout cas, de le phaser ? Je vous remercie.

Monsieur le Président : Merci. Le projet ne va pas être réduit parce que c'est un projet d'ensemble. Il y aura un certain nombre de phases qui sont dans le projet. Il y a eu la phase

de restructuration de la partie de l'aire de retournement, la déconstruction, la reconstruction, la partie de l'ECA 500, le désamiantage, les façades. Donc, les tranches ont été phasées. Mais dans l'enveloppe globale qui est présentée, il n'est pas question de déphaser ça. On ne peut pas livrer une partie au Nord, une partie au Sud, une partie du stationnement. On ne peut pas livrer un espace nautique de cette envergure sans avoir les places de stationnement à l'Est de ce bâtiment comme ça a été fait. On ne peut pas déphaser des livraisons et on ne peut pas livrer sans parking ou livrer sans chaudière ou livrer sans espace de retournement des bus ou livrer sans espace pour que les enfants de toute l'Agglomération viennent passer une journée entière. Ça ne serait pas viable. Donc, ce qui est proposé, c'est une approche globale. Elle a été travaillée. Nous avons retenu une enveloppe qui est tout à fait conforme aux orientations à la fois de la Communauté d'Agglomération financièrement, du contrat avec la Région, avec le Président MUSELIER. Et nous avons été avec Jean-Marc DELIA, avec Claude SERRA, dans le bureau du Président pour pouvoir aussi renégocier les participations financières sur ce projet. Elles ont été « upgradées » à hauteur de trois millions d'euros sur la partie de la Région. Nous avons négocié une inscription budgétaire dans le contrat avec le département des Alpes-Maritimes. Et vous voyez qu'on a été transparents, le million d'euros qui a été engagé avec une clause de revoyure avec le Président GINESY, pour lequel nous avons un accord pour présenter un acte deux là-dessus. On a voulu avoir un budget sincère, transparent. On n'a pas voulu mettre des chiffres pour mettre des chiffres. Et ce qu'on a mis, c'est ce qui est consolidé. Et on n'a pas voulu afficher la clause de revoyure du contrat Horizon des Alpes-Maritimes, bien qu'on ait un accord de principe là-dessus : on n'a pas voulu l'inscrire parce que sinon, ce serait insincère. Donc aujourd'hui, on a mis ce qui était consolidé financièrement. Mais on ne pourra pas, pour répondre à votre question, tronçonner la construction d'une piscine parce que c'est uni dans son ensemble et on ne peut pas abandonner un poste plutôt qu'un autre.

D'autres questions ?

Sur la question de la dernière version, Madame CONESA, vous l'avez eue sur table. Effectivement, elle ne vous a pas été envoyée par e-mail mais elle a été déposée sur table. En émargeant, vous avez dû la prendre normalement.

Vous l'avez ? Ah !

Excusez-moi, c'est que j'ai manqué de pédagogie. J'ai demandé que lorsque vous rentrez, vous puissiez émarger et prendre le dossier sur table. Donc, vous l'avez. Oui ? OK. Je n'aurais pas dû dire "Vous l'avez reçu par mail" parce que c'est une erreur de ma part.

D'autres questions ? Pas d'autres questions.

Des abstentions ? Des d'oppositions ? (*Abstentions de Monsieur Paul EUZIERE et Magali CONESA*)

Pourquoi ?

Paul EUZIERE : Nous nous abstenons pour les raisons que vous a dites Magali CONESA, c'est-à-dire que l'on a une augmentation très forte, on en a discuté en commission des finances, du coût du total envisagé, qui est autour de 24 millions en même pas un an et que l'on a une diminution de moitié, en gros, des subventions prévues.

Monsieur le Président : Non.

Paul EUZIERE : Si. Au lieu de 9,5 millions, on a 5,5.

Monsieur le Président : Parce que, nous, on a mis ce qu'on avait consolidé. C'était ce qui était sécurisé, mais peut-être Monsieur le Premier Vice-président pour les finances va vous rassurer, va peut-être vous permettre de ne pas vous abstenir et de voter pour cette infrastructure importante pour le Pays de Grasse.

Jean-Marc DELIA : On en avait parlé en commission des finances. Effectivement, on a préféré présenter une estimation basse justement pour voir si la communauté d'agglomération était en capacité de porter l'ensemble du projet. Une estimation basse au niveau des subventions, mais une estimation haute au niveau du projet. Parce que, comme vous le savez, au niveau des coûts de construction, cela s'enflamme très vite en ce moment et on a souhaité vraiment, c'est ce qu'on a demandé auprès des services, avoir une estimation la plus haute possible pour être sûrs que le projet puisse être financé par nos finances.

Magali CONESA : Donc, dans le montant retenu, les 24 millions d'euros ?

Monsieur le Président : Il y a trois millions d'euros de la Région. Ça, c'est la première chose. Un million d'euros du département, un million d'euros du Département dans la clause de revoyure qu'on n'a pas inscrits, mais qui sont là. Un million d'euros de l'Agence nationale du sport. Trois millions d'euros du FCTVA, du fonds de compensation TVA, mais qui viendra à N+2.

Magali CONESA : Oui, mais ça, c'est normal.

Monsieur le Président : C'est normal. Mais comment on a construit budgétairement ? Vous me demandez de la transparence, je vous en donne. On espère travailler aussi avec la question de la cession foncière demain d'Harjès, il faudra qu'on réfléchisse comment on fait, pour que cela puisse équilibrer aussi une partie pour rentrer dans le financement.

Magali CONESA : D'accord.

Par rapport à ce que vous avez dit, Monsieur DELIA, quand vous dites "L'hypothèse retenue est de 24 millions d'euros", est-ce que la prospective d'augmentation des coûts, des matériaux notamment, a été prise en compte dans ces 24 millions d'euros ?

Jean-Marc DELIA : Oui, justement.

Monsieur le Président : Oui, absolument.

Si je résume ce que je viens de vous dire, ce sont 10 millions d'euros de participation financière attendus. Trois millions plus un, plus un, plus un, trois millions de FCTVA et un million. Ça fait 10 millions d'euros. Peut-être que ça peut vous permettre de vous rassurer. En tout cas, on a voulu délibérer sur des choses qui sont crantées, qui sont délibérées dans les assemblées en miroir et on n'a pas voulu faire de la poudre aux yeux. Mais dans la construction budgétaire que l'on a, c'est ce qu'on a présenté en commission des finances à hauteur de 10 millions d'euros en attente du retour de l'équipement.

Jean-Marc DELIA : Avec un travail qui a été très bien fait de la part des services financiers de l'agglomération, avec une projection justement sur les années à venir en tenant compte de l'emprunt et du financement de cet équipement à ce niveau-là.

Monsieur le Président : Merci. Ça vous permet peut-être de réviser votre choix ?

Après, on passe au vote de toute manière. Sur ce projet d'avenir pour notre communauté d'agglomération, on doit bien prendre des décisions. On a deux piscines en fin de vie, deux piscines qui sont fichues. On ne va pas mettre 400 000 « balles » de travaux pour cet été dans Altitude 500, alors même que c'est de l'argent gaspillé. Il vaut mieux fermer la piscine définitivement pour rentrer dans la partie travaux et que l'on fasse dans le Pays de Grasse, un outil qui va être exemplaire à l'ouest des Alpes-Maritimes. Je crois qu'on le mérite. On a aussi cette obligation sur notre territoire que les enfants puissent apprendre à nager.

Sur ce sujet-là, qui s'abstient ?

Je vous laisse discuter.

Peut-être que, pendant que vous discutez, ce que je comprends et je serai honoré que vous puissiez rejoindre un vote unanime pour ce projet, Monsieur RONDONI, vous avez la parole pour parler un peu du projet si vous le voulez.

Gilles RONDONI : 1964, c'est la date d'inauguration de la piscine Altitude 500. Une piscine dans laquelle a nagé Kiki CARON à l'époque. On est très peu à s'en souvenir, peu étaient nés. Et désormais, c'est Alain BERNARD qui nous accompagne dans cette construction, dans ce projet de restructuration. Presque, effectivement, à 15 millions d'euros hors taxe, mais un capital de départ non négligeable ; ce site merveilleux. On pourrait là, restructurer un équipement qui pourrait avoir une destination de l'une des plus belles piscines de France, avec cette vue sans nulle autre pareille.

Les services travaillent, mais vraiment toute l'agglomération travaille et est arcboutée par rapport à ce projet-là : le Directeur Général des Services, Marc FACCHINETTI, les DGA, également la cheffe de projet, Madame BOURREL ici présente, le service des sports de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse. On est vraiment orientés vers ce travail et on ne laisse rien pour le moment au hasard et on est vraiment dans l'envie d'aller jusqu'au bout. On n'a finalement pas le choix, comme vous le disiez, Président, parce qu'Harjès va fermer un jour ou l'autre, plus rapidement peut-être que ce que l'on espère

malheureusement. Et puis, la piscine Altitude 500 avec une ouverture de 60 jours par an à raison de deux mois d'été, c'était un équipement qui n'était ni rentable ni amorti ni optimisé. En ouvrant toute l'année la piscine Altitude 500, son positionnement géographique également tirant sur la partie à Moyen et Haut Pays, son voisinage avec l'espace culturel Altitude 500, ce n'est pas négligeable pour offrir la possibilité aux classes venant de la vallée de la Siagne ou du Haut et du Moyen Pays de pouvoir rester à la journée et pour croiser avec la culture et l'éducation.

C'est vraiment un atout majeur. Ce n'est pas un projet de territoire, finalement. C'est l'un des projets du territoire, véritablement. C'était, en quelques mots, ce travail qui est en cours et qui est extrêmement passionnant pour essayer qu'au printemps 2026, on livre cet équipement.

Monsieur le Président : Merci beaucoup. Ce temps de réflexion étant fait et avec des explications claires et très pragmatiques, j'imagine que cela a permis de prendre une bonne décision.

Magali CONESA : Je vous donne la décision ?

On a décidé qu'on voterait pour, mais avec une précision tout de même, vous vous en doutez, que tout avenant dépassant les 24 millions d'euros, évidemment, on votera contre.

Monsieur le Président : Ça a été prévu.

Magali CONESA : Eh bien, on l'espère.

Monsieur le Président : La Communauté d'agglomération est unie !

Paul EUZIERE : En disant que 24 millions, c'est quand même beaucoup.

Monsieur le Président : Ah, mais bien sûr ! Et d'ailleurs, ça demande un effort considérable de notre Communauté d'agglomération tout entière. Mais on va avoir un outil à l'ouest des Alpes-Maritimes, ou même dans les Alpes-Maritimes, exemplaire. Un peu comme on a fait avec la médiathèque, un outil exemplaire. J'en profite pour faire un petit passage de pub. Certaines personnes ont dit : "La médiathèque ne marchera jamais." Depuis le 10 décembre, ce sont 60 000 entrées que nous avons enregistrées dans la médiathèque. C'est bien d'avoir des outils structurants, ça permet de retrouver aussi le chemin de notre ville pour la ville et la Communauté d'agglomération. C'est dans cet esprit. Vous avez raison de dire que 24 millions d'euros, c'est beaucoup pour notre agglomération. Mais je vous remercie, je noterai votre intervention en disant que tout avenant supérieur à 24 800 000 euros ne sera pas voté par votre groupe, le groupe VARRONE, EUZIERE, CONESA.

David VARRONE : Excusez-moi, il n'y a pas de groupe VARONNE. Et en plus, je n'y suis pas. Sur le sujet, je ne comptais pas m'abstenir.

Monsieur le Président : D'accord, tant mieux, merci. Nous sommes dans cette démarche dans laquelle nous actons votre vote unanime au niveau de l'assemblée. Et nous notons sur le procès-verbal dans le vote que chaque chose supérieure à 24 800 000 euros ne sera pas votée parce qu'elle sera un dépassement. Pour être transparents, on a eu un regard qui était plutôt basé autour des 22 200 000 euros de coûts d'exécution. On avait prévu cette latitude-là pour dire "Il faut encadrer", notamment sur la question des parkings, de la finition de la partie du stationnement sur l'aile gauche du bâtiment à la place de l'ancienne maison de madame FERRAND.

Sur la question aussi de la requalification de l'ECA 500 sur sa façade, où il y a Éric MONVOISIN, sur le désamiantage, sur la question aussi qu'il soit moins énergivore et pour lequel aussi cet outil doit être mis à disposition d'une complémentarité. Donc on a intégré aussi une participation ou une question financière qui peut être, comme dans des chantiers on voit des dérapages financiers. Et on note votre cap.

En tout cas, s'il n'y a pas d'opposition, pas d'abstention : unanimité de l'Agglomération pour la piscine Altitude 500. Merci. - *(Applaudissements)* -
Cela fait du bien !

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE RETENIR** le projet présenté par le groupement TNA / Symbieau Tech / Ingerop / Ecco / Impact Acoustic / Stoa pour la restructuration de la piscine Altitude 500 à Grasse, conformément à l'avis motivé du jury de concours ;
- **D'ATTRIBUER** le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la restructuration de la piscine Altitude 500 à Grasse, au groupement TNA / Symbieau Tech / Ingerop / Ecco / Impact Acoustic / Stoa ;
- **DE FIXER** les enveloppes prévisionnelles des travaux de restructuration de la piscine Altitude 500 à Grasse aux montants suivants :
 - Pour les travaux de Base : 14 687 590,00 €HT (valeur juin 2022),
 - Pour la Prestation supplémentaire éventuelle n°1 (splashpad – jeux d'eau) : 147 000 €HT (valeur juin 2022),
 - Pour la Prestation supplémentaire éventuelle n°2 (numérisation subaquatique) : 95 000 €HT (valeur juin 2022),
 - Pour la Prestation supplémentaire éventuelle n°3 (espace spa/bien-être) : 571 000 €HT (valeur juin 2022) ;
- **DE FIXER** les taux provisoires de rémunération du Maître d'œuvre comme suit :
 - Pour la tranche ferme : 12,40% pour la mission de base, soit une rémunération forfaitaire provisoire de 1 821 261,16 €HT et à 357 430,50 €HT pour les missions complémentaires ;
 - Pour la tranche optionnelle n°1 : 12,18% pour la mission de base, soit une rémunération forfaitaire provisoire de 17 910,48 €HT et à 2 058,00 €HT pour les missions complémentaires ;
 - Pour la tranche optionnelle n°2 : 7,62% pour la mission de base, soit une rémunération forfaitaire provisoire de 95 000,00 €HT ;
 - Pour la tranche optionnelle n°3 : 12,40% pour la mission de base, soit une rémunération forfaitaire provisoire de 70 804,00 €HT et à 16 852,00 €HT pour les missions complémentaires ;
- **DE VERSER** une indemnité de 30 000 €TTC au groupement Coste Architectures Montpellier / CD2I / GD Eco / Sigma Acoustique / Inddigo, considérant qu'ils ont remis une offre régulière ;
- **DE VERSER** une indemnité de 20 000 €TTC au groupement Groupement GM (Guervilly Mauffret) Architecture/TZU Studio/BSO (Bâti Structures Ouest)/Aréa Etudes La Roche/Soreib/AB Ingénierie/Terao/Avel Acoustique/Agence Bertrand Paulet/ECB, considérant qu'ils ont remis une offre incomplète et non conforme au règlement de consultation ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'ensemble des pièces constitutives du marché de maîtrise d'œuvre une fois la procédure achevée, ainsi que les éventuels avenants nécessaires à l'exécution de ce marché ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à effectuer les démarches pour la recherche de financements privés et à signer tout document, contrat, avenant ou convention, relatifs à ce projet ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités réglementaires nécessaires à la réalisation de ces travaux en application en particulier du Code de l'urbanisme et du Code de la construction et de l'habitation, à solliciter toutes les autorisations impératives et à signer tous les actes et documents de toute nature qu'il soit pour permettre la réalisation de ce projet ;
- **DE DIRE QUE LES CREDITS BUDGETAIRES** sont inscrits au BP 2023 et seront inscrits aux budgets suivants.

N°102 : Désignation de représentant-e au syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional (PNR) des Préalpes d'Azur

Monsieur le Président expose au conseil communautaire :

Il est proposé de procéder à une nouvelle désignation d'un-e délégué-e titulaire pour représenter la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse au sein du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur.

J'ai reçu la candidature de Ludovic SANCHEZ et je souhaite proposer cette nouvelle désignation pour représenter nos intérêts de la Communauté d'agglomération au sein du PNR.

Y a-t-il des interventions ? Oui, Monsieur VARRONE et Monsieur EUZIERE.

David VARRONE : Monsieur le Président, depuis 2020 que nous sommes élus dans cette assemblée intercommunale où 23 maires siègent pour porter la voix de leur commune au sein du territoire du Pays de Grasse, vous n'avez jamais toléré de voix dissonantes, même quand elles concernent l'intérêt général et le strict respect de la loi, notamment sur des choix de gestion pour notre territoire respectueux des enjeux communaux et respectueux de la légalité. Par votre attitude agressive à mon égard, vous démontrez ainsi que la démocratie vous dérange et que vous ne pouvez supporter le débat. Aujourd'hui, à nouveau, vous demandez à notre assemblée de m'éliminer de la représentation au PNR qu'elle m'a accordée, alors que la commune d'Andon constitue avec ses 5 430 hectares, le plus grand territoire du PNR. Venant d'un élu désigné récemment Président des maires des Alpes-Maritimes, nous ne pouvons qu'être consternés par cette illustration de votre conception du débat démocratique.

Je veux ici rappeler que vous avez déjà prétendu me priver de tout rôle au sein de notre assemblée pour la seule raison que j'avais exercé le droit de tout citoyen en présentant ma candidature aux élections cantonales. À ce sujet, je veux ici rappeler que j'ai introduit un recours devant le tribunal administratif en date du 7 février 2022 pour contester l'arbitraire du retrait de ma délégation. À ce jour, l'avocat que vous avez constitué n'a produit aucun mémoire en défense. L'affaire est en cours. Par cette action, vous démontrez que le pluralisme démocratique vous dérange. Plus grave encore, je vais ici rappeler aussi à notre assemblée qu'ensuite, pour assouvir votre rancune personnelle à mon égard, vous avez déclenché contre moi au nom de notre assemblée, et donc encore une fois, aux frais du contribuable de la communauté d'agglomération, une action en justice pour une soi-disant diffamation. J'avais relaté les termes de vos propos publics, contraires aux droits et intérêts des usagers de l'eau. Une eau pourtant polluée et reconnue impropre à la consommation par l'ARS, livrée aux habitants d'un quartier de ma commune. Pourtant, mon action, vous ne pouvez pas l'ignorer, a permis un retour à la légalité. La Communauté d'agglomération n'étant pas directement concernée, vous avez malgré tout exprimé publiquement vos remontrances, qui se sont avérées infondées, pour défendre le délégué fautif. Pourquoi avoir tenu cette position ? Peut-être le saurons-nous un jour ? Vous avez communiqué sur votre action en justice contre moi, mais votre procédure a fait « pschitt » parce que face à l'absence d'arguments sérieux, vous vous êtes finalement désisté de votre plainte contre moi. Par jugement du 6 janvier 2023, vous avez été condamné aux entiers dépens de cette procédure contre moi. Cela démontre qu'on ne lance pas des procédures judiciaires pour des motifs futiles. Ces dépens ayant été engagés par vous pour la Communauté d'agglomération et contre moi en vertu d'un droit d'ester en justice que vous n'aviez pas, il vous restait l'obligation d'en informer piteusement le conseil communautaire. Ce que vous vous êtes bien gardé de faire, comme pour la précédente procédure. Il est pourtant primordial que les contribuables sachent avec quelle désinvolture vous usez de leurs deniers. Aujourd'hui, dans cette séance de conseil, vous cherchez à nouveau à me museler pour supprimer ma représentation au PNR, représentation pour laquelle j'ai été élu à l'unanimité par mes pairs dans cette assemblée le 16 juillet 2020. J'assume ce rôle de manière loyale et défends les intérêts de notre territoire. Le président du PNR, Monsieur Éric MELE, vous aurait-il fait part de son mécontentement à mon sujet ? Monsieur VIAUD, pourquoi cet acharnement perpétuel contre moi et ce refus obstiné du fonctionnement démocratique en abusant de votre pouvoir de président ?

Je crois que tout ceci, au-delà des mesures mesquines, est en lien avec l'avis de la Chambre régionale des comptes sur notre agglomération. Plus précisément, vous n'avez pas supporté mon intervention sur les problèmes soulevés par la Chambre régionale des comptes dans

son rapport du 19 juillet 2022. Ce rapport dénonce des faits graves et nombreux, divers, préjudiciables aux intérêts publics, susceptibles de porter atteinte au bon fonctionnement de notre Communauté d'agglomération. Dans mon intervention publique ici même dans cette enceinte, le 10 novembre 2022, je les ai repris et dénoncé dans le cadre du porter à connaissance et de l'intérêt général. N'importe quel membre de notre assemblée a la légitimité d'intervenir à ce sujet. Ce faisant, je n'ai fait que mon devoir d' élu. Ne vous en déplaise, Monsieur le Président, vous êtes élu, comme l'ensemble de nos collègues sont élus pour veiller au respect de la loi. Parmi les nombreux soucis soulevés par la Cour, deux d'entre eux sont particulièrement préoccupants et vous ne pouvez les ignorer. Il s'agit de problèmes de gestion de faits graves qui vous concernent, ainsi que les comptes de notre intercommunalité, avec le risque, faute d'une politique de redressement débattue ici, de cessation de paiement. Et comme vous n'êtes pas sans l'ignorer, j'ose l'espérer, l'article L. 243-9 du Code des juridictions financières vous fait obligation, en qualité de président, d'ouvrir le débat dans le délai d'un an sur les actions entreprises par la collectivité suite à toutes les observations de la Chambre régionale des comptes et de préciser à la Chambre régionale des comptes les suites qui ont été données à ce rapport. Comme chaque élu de notre assemblée peut vérifier les enjeux, notamment financiers, pour les intérêts de nos collectivités que nous représentons et que nous avons tous promis de servir lors de notre élection, sont d'une autre envergure et méritent une rigueur gestionnaire et éthique bien éloignée du mode de fonctionnement qui est le vôtre au regard de ce qui précède. C'est pour toutes ces raisons que je demande que soit retirée de l'ordre du jour cette délibération, dirais-je cette nouvelle mesure qui s'apparente encore une fois à un abus de pouvoir initié par vous, à l'instrumentalisation politique de notre intercommunalité à des fins personnelles, alors que je ne suis qu'un élu soucieux de l'intérêt général. Dois-je vous rappeler le but de l'intercommunalité issue de la loi Chevènement de 1999 ? Être au service de nos communes et de nos concitoyens et non au service d'un homme. Que soit ouvert, conformément à la loi, article L. 243-9, le débat public sur les suites données aux observations de la Chambre régionale des comptes dans son avis du 19 juillet 2022. Cet avis est salubre et vous avez le devoir d'en tenir compte, Monsieur le Président. Je le dis avec regret, si notre Communauté d'agglomération du Pays de Grasse devait continuer à subir ce laisser-aller, je serais conduit à demander à mon conseil municipal de prendre les décisions qui s'imposent. J'espère de toutes mes forces que la raison s'imposera et que vous reviendrez vers elle, Monsieur le Président, car vous connaissez la devise que je fais mienne : servir sans s'asservir.

Monsieur le Président : C'était la devise de Paul EUZIERE, ça. Merci. Je n'ai rien contre vous. Je n'ai juste pas confiance dans la manière dont vous portez le message de la communauté d'agglomération.

Je vais céder la parole. Après que vous ayez bien lu votre leçon, enfin votre texte, qu'est-ce que ça veut dire en cessation de paiements ? Expliquez-moi. Expliquez-nous.

David VARRONE : Je me reporte à ce qui a été mis dans le rapport de la Chambre régionale des comptes. Vous l'avez certainement lu mieux que moi, je l'espère en tout cas. Vous avez bien vu, fin 2020, l'état financier de l'agglomération du Pays de Grasse. On y était proche, en réalité.

Monsieur le Président : Pas du tout !

David VARRONE : Vous avez votre appréciation et il y a l'appréciation de la Chambre régionale des comptes. J'ai regardé l'appréciation de la Chambre régionale des comptes.

Monsieur le Président : Expliquez-moi ce qui vous a fait dire que la communauté d'agglomération était proche de la cessation de paiements. Quelqu'un a dû vous préparer un texte.

David VARRONE : Non, pas du tout. Je vous invite à de nouveau étudier le rapport qui donnait des perspectives plus que difficiles au moment de son rendu pour l'année 2020. Mais bien sûr que oui, bien sûr que oui ! Vous la retrouverez dans ma dernière intervention que j'ai faite sur le rapport de la Chambre régionale des comptes.

Monsieur le Président : On en est très loin. Je pense que vous avez récité un texte qu'on vous a tapé sans connaître...

David VARRONE : Non, je n'ai pas récité de texte qu'on m'a tapé. Par rapport à la dernière intervention que j'ai faite par rapport à la Chambre régionale des comptes, je peux vous dire que j'ai pris le temps de le lire et de l'étudier.

Monsieur le Président : Alors dites-moi où est-ce qu'on a évoqué une question de cessation de paiements ? On a une CAF positive, on est sorti du réseau d'alerte, on a des ratios qui sont améliorés. Qu'est-ce que ça veut dire cessation de paiements ? Expliquez-moi. Expliquez-nous.

David VARRONE : Je vous invite à reprendre...

Monsieur le Président : Vous ne pouvez pas l'expliquer.

David VARRONE : Bien sûr que si.

Monsieur le Président : Vous ne comprenez pas ce que vous venez de lire.

David VARRONE : Vous avez bien regardé ce que nous disait la Chambre régionale des comptes, l'état de fragilité de la communauté d'agglomération du Pays de Grasse. Vous l'avez bien lu ?

Monsieur le Président : Dites-moi qu'est-ce que ça veut dire cessation de paiements ? Qu'est-ce que cela veut dire cessation de paiements ?

David VARRONE : Qu'on était en grande difficulté en fin 2020.

Monsieur le Président : Pas du tout.

David VARRONE : Bien sûr que si. Vous le regarderez vous-même, c'est public. Vous pouvez regarder dans le rapport. Je ne l'ai pas pris, excusez-moi. C'était sur une autre intervention, donc je ne l'ai pas pris. Sinon, je vous aurais sorti les chiffres.

Monsieur le Président : J'imagine que vous ne l'avez pas pris, vous avez récité votre texte.

David VARRONE : Je n'ai pas récité mon texte, Monsieur le Président. Simplement, je constate que vous me parlez de ce que je vous ai dit dans mon texte. Je constate aussi que vous aviez déposé plainte piteusement contre le maire d'Andon sur des faits de...

Monsieur le Président : Pas du tout, pas du tout. Je n'ai rien contre vous.

David VARRONE : En attendant, la communauté d'agglomération est condamnée aux dépens, il fallait le dire. Aujourd'hui, c'est moi, peut-être qu'un autre maire ou un autre élu demain. J'ai l'impression qu'il faut être au garde à vous, ce que je ne suis pas.

Monsieur le Président : Pour répondre à votre question, puis je vais céder la parole à Ludovic SANCHEZ. Si vous assistiez un peu plus, je veux le dire aussi, parce que vous n'êtes jamais présent au bureau des maires, jamais. Donc, si vous assistiez au bureau des maires depuis 2020, Monsieur VARRONE...

David VARRONE : Vous aviez quand même fait délibérer pour me maintenir ou non au Conseil des maires.

Monsieur le Président : Vous êtes au bureau des maires depuis 2020, vous ne venez jamais. Donc on ne peut pas d'un côté se victimiser. Vous verrez que chacun des maires a la parole libre, chacun parle. On a des débats, des débats riches, intéressants, dans lesquels on a la contradiction et le respect de chacun des maires. Comme vous ne venez jamais, jamais. C'est intéressant de venir se victimiser dans une assemblée. Je n'ai rien contre vous, je le dis publiquement, rien contre vous.

David VARRONE : Ça se voit.

Monsieur le Président : Je n'ai pas confiance. Je préfère que pour notre communauté d'agglomération, la parole soit portée par Monsieur SANCHEZ qui va s'exprimer d'ailleurs, plutôt que par vous. Ce n'est pas grave de le dire. Il vaut mieux se dire les choses d'ailleurs. Vous dites qu'il n'y a pas de démocratie. Le fait de débattre, le fait de soumettre ça au débat, le fait de vous avoir proposé de conduire il y a quelques années en arrière, des sujets sur lesquels vous n'avez pas été au rendez-vous et sur lesquels, pour ma part, je ne me sens pas en confiance avec la parole que vous portez, vous ne me rendez jamais compte de rien. Vous ne m'avez jamais fait un retour, pas une seule fois de chacun des débats du PNR, en remontant la voix que vous portez pour la communauté d'agglomération. Pas une seule fois vous n'êtes revenu en disant : "Voici les débats qui ont été tenus. Voici, Monsieur le Président, quelle est l'orientation que vous souhaitez pour l'agglomération ?". Pas une seule fois. Donc il est bien normal et bien légitime que si je vous délègue la voix de notre agglomération pour que vous puissiez la porter, que l'on puisse échanger, que vous puissiez rendre compte et cela n'a jamais été. Il n'y a rien contre vous. Vous êtes ce que vous êtes, vous assumez ce que vous êtes. Je ne me sens pas représenté. Ce débat, vous allez voir, va être partagé par tous les maires. On ne se sent pas représentés par vous. Les 22 maires ne se sentent pas représentés par Monsieur VARRONE et cela n'a rien contre vous. Contrairement à ce que vous avez décrit, je ne suis pas là pour faire des petits règlements. On vous propose un vote, il va y avoir un vote démocratique et ce vote démocratique va, je l'espère, choisir Monsieur SANCHEZ pour nous représenter au PNR. Monsieur EUZIERE, vous souhaitez la parole.

Paul EUZIERE : D'abord, il faut être précis. Nous, c'est « servir et non se servir » et depuis longtemps. Ça ne varie pas. C'est invariable dans le temps et dans l'espace. Donc merci de ne pas faire d'assimilation et d'amalgame politicien, etc. Je ne vois pas et nous ne voyons pas l'utilité de cette délibération. Je vais m'expliquer. Après, on peut ricaner, applaudir, siffler, je m'en moque. Il est mentionné : « En raison de désaccords politiques et d'une perte de confiance entre le président de la CAPG, [c'est-à-dire Monsieur VIAUD], et le maire d'Andon, [Monsieur VARRONE], il est proposé au Conseil communautaire une nouvelle désignation d'un délégué au syndicat qui administre le Parc naturel régional des Préalpes d'Azur ». Une agglomération, je crois qu'il faut le rappeler, c'est une intercommunalité, ce n'est pas une collectivité territoriale et en aucun cas une super commune où le président serait en quelque sorte un super maire auquel les élus seraient tenus d'obéir le doigt sur la couture du pantalon. Ce n'est ni conforme à la Constitution, ni à nos institutions. Parce qu'elle est constituée de communes de sensibilités diverses, elle est par définition une intercommunalité plurielle, ici et ailleurs. La mention de désaccords politiques dans le cadre d'une intercommunalité est un argument de peu de poids. Les maires ne sont pas élus sur une même liste et donc pas tenus à une quelconque discipline de groupe, si tant est que ce fonctionnement ait un sens au plan de la démocratie. Le président a retiré sa délégation aux énergies renouvelables à David VARRONE sans donner la moindre explication sur des faits précis qui lui étaient reprochés dans le cadre de cette délégation aux énergies renouvelables. Qu'avait fait de mal David VARRONE dans la délégation confiée sur les énergies renouvelables ? Personnellement, on ne le sait toujours pas. Nous avons eu ensuite l'épisode tragi-comique du maintien ou non de David VARRONE au bureau avec le vote d'une délibération complètement inutile puisqu'étant maire, David VARRONE siège de droit au bureau. Aujourd'hui, on nous demande d'avaliser un désaccord politique et une perte de confiance en retirant à David VARRONE la représentation de la CAPG au syndicat du PNR. La question qui se pose en tant que conseiller d'agglomération, c'est : "David VARRONE a-t-il manifesté dans sa fonction de représentant de la CAPG au PNR une opposition avec le président ? Concrètement, que lui reproche-t-on qui concerne le fonctionnement de notre agglomération ? » C'est tout.

Monsieur le Président : Je vais vous répondre et céder la parole à Monsieur SANCHEZ. Monsieur le Président, cher Paul EUZIERE, on est dans une démarche où on est pluriel dans le bureau des maires, 23 communes. Ce que je déplore, c'est que Monsieur VARRONE ne vienne pas au bureau des maires travailler avec nous, pas une seule fois. L'absentéisme, on en parlait pour la régie des parkings, on en parlait pour la SPL, c'est pareil. On en a parlé longuement, on peut rentrer dans le détail. Il n'y a pas de question de clanisme. On n'est pas comme ça. Les 23 maires sont là, on n'est pas comme ça. C'est une absence de travail,

une absence de discussion. Quand vous déléguez, que la communauté d'agglomération confie des responsabilités à un d'entre nous pour aller porter la parole, il est normal qu'on vienne en rendre compte, pas au président, au bureau des maires, aux 23 maires, qu'on construise le projet politique ensemble, qu'on débatten ensemble. Et ça, ce n'est pas normal. Je n'ai pas confiance dans cette approche qui est thésaurisée par une personne, qui ne rend compte à personne et dans laquelle, je crois, c'est comme ça qu'on l'a construit, vous parlez d'un scénario tragi-comique, on a voté pour maintenir Monsieur VARRONE dans le bureau des maires à l'unanimité. Il n'y a pas de scénario. On peut se victimiser tant qu'on veut.

Paul EUZIERE : On était obligé, c'est la loi.

Monsieur le Président : Non, c'était un débat dans lequel justement on a montré, on a fait ça pour montrer qu'on était dans la démarche où chaque partie qui constitue le territoire est dans le bureau des maires.

Paul EUZIERE : Mais c'est la loi.

Monsieur le Président : Il n'y a pas de scénario, on ne fait pas du théâtre. On a voté ça. Pour autant, Monsieur VARRONE ne vient jamais au bureau des maires. Et ça, c'est la vérité ! Et si quelqu'un vient me dire l'inverse, qu'il me le dise. Les 23 maires sont là. Ils savent bien que vous ne venez jamais, Monsieur VARRONE. Jamais ! Pas une seule fois. Ce n'est quand même pas normal. On peut se plaindre de dire qu'il y a trop d'absentéisme des uns et des autres, ce n'est pas normal. La position que je prends est partagée par tous les maires. Il y a juste Monsieur VARRONE qui de son côté dit : "C'est moi qui dois être là. C'est un acharnement". Pas du tout, pas du tout. Je veux juste qu'on travaille dans notre bureau des maires, c'est tout.

Paul EUZIERE : J'ai le plus grand respect et la plus grande amitié pour tous les maires d'aujourd'hui et d'hier, mais j'ai le souvenir quand même de leur vote constant et malheureux sur la question de Foncière Europe.

Monsieur le Président : Pardon ?

Paul EUZIERE : Je dis que j'ai le plus grand respect pour les maires actuels et précédents, mais que j'ai aussi en tête leur vote sur Foncière Europe, sur toutes les procédures pour me faire taire.

Monsieur le Président : Qu'est-ce que ça a voir avec Monsieur VARRONE ?

Paul EUZIERE : Non, ça n'a rien à voir avec Monsieur VARRONE, mais je dis que l'unanimité des maires et le fait qu'ils disent oui ne signifie pas qu'ils ont toujours raison et qu'ils sont dans le droit.

Monsieur le Président : Il y a des maires qui viennent avec une heure de route pour venir au bureau des maires, deux heures de route qui viennent pour préparer les bureaux des maires.

Paul EUZIERE : Et ça leur coûte du temps et de l'argent. J'espère qu'ils sont indemnisés.

Monsieur le Président : Oui, ils le sont.

Paul EUZIERE : Et Monsieur VARRONE est indemnisé ?

Monsieur le Président : Non, il ne l'est plus.

Paul EUZIERE : Donc on lui demande de faire les choses gratuitement. Ça ne me dérange pas, j'ai toujours siégé gratuitement à l'agglomération.

Monsieur le Président : Ne soyez pas l'avocat de Monsieur VARRONE.

Paul EUZIERE : Je suis l'avocat de mes convictions.

Monsieur le Président : Je pense que vos convictions, quand vous m'exprimez le fait qu'il est anormal que certains élus sans prévenir ne viennent pas siéger, c'est le cas de Monsieur VARRONE. Retournez-vous d'un petit centimètre. Monsieur VARRONE ne prévient pas, ne vient pas, ne s'excuse pas. Il ne vient même pas. On a retiré une délibération à la Godille. Par deux reprises, j'ai attendu dans mon bureau.

David VARRONE : Le 3 juin au matin, on avait pris rendez-vous avec Jean-Marc (DELIA) qui est ici et pourra, je l'espère, le confirmer. On m'a dit : "Le matin, ça ne va pas être possible, Monsieur VIAUD ne peut pas venir". On me propose l'après-midi. L'après-midi, malheureusement, comme on avait fixé le matin, j'avais rendez-vous l'après-midi, donc je ne peux pas me libérer. C'est vrai que le PNR, c'est une belle organisation. Je ne sais pas si Claude (CEPPI) a assisté ce jour-là à une réunion assez importante qu'on a eue au PNR. Pour vous donner quelques exemples, j'ai entendu ce jour-là un conseiller départemental qualifier le Haut Pays de « pampa ». Je peux vous dire que j'ai réagi et j'ai réagi au nom de la communauté d'agglomération, au nom des élus du Haut Pays grassois, pour ne pas laisser dire n'importe quoi ce jour-là. En tout cas, je représente le territoire lorsque je siégerai. Je continuerai à siéger parce que je vais siéger avec ma commune. Pour vous dire que je n'ai jamais fait défaut aux intérêts du Pays de Grasse.

Monsieur le Président : Monsieur CEPPI, un petit mot là-dessus justement.

Claude CEPPI : Président, je viens d'être cité, donc en tant que Vice-président du PNR, je peux affirmer que Jacques VARRONE est peut-être venu une fois, mais pratiquement, je ne le vois jamais.

David VARRONE : Jacques VARRONE, il n'est pas là.

Monsieur le Président : C'est peut-être lui qui a écrit le texte.

David VARRONE : Non, ce n'est pas lui qui a écrit le texte. Monsieur VIAUD, je n'ai pas besoin qu'on m'écrive le texte.

Monsieur le Président : C'est David VARRONE.

David VARRONE : En l'occurrence, il y a énormément de visio auxquels j'ai participé assez souvent, notamment celle-là où je vous retrace ce qui s'est passé sur la qualification de « pampa » pour les communes du Haut Pays. J'ai une autre définition du PNR.

Monsieur le Président : Monsieur CEPPI nous dit que vous n'êtes jamais là. La parole à Monsieur SANCHEZ.

Ludovic SANCHEZ : Je me présente au PNR, puisque dernièrement, nous avons eu la signature de la charte forestière sur la commune du Mas où effectivement, il y avait pas mal de monde. Il y avait la Région, le Département, beaucoup de professionnels de bois. On était presque une cinquantaine, je vous en remercie à tous. Malheureusement non, il n'y avait pas Monsieur VARRONE, c'est dommage puisque c'est une des grandes communes forestières comme la mienne qui aurait pu et qui aurait eu son mot à dire. Surtout qu'avec Éric MELE, quand on a parlé, le Président du PNR, pas une seule fois Monsieur VARRONE n'a été cité. J'ai demandé à tous mes collègues maires ce qu'ils pensaient du PNR, savoir comment ils pouvaient faire remonter les informations via la CAPG. C'est pour ça qu'aujourd'hui, on en est là et que je vous présente ma candidature pour faire partie du PNR, pour faire remonter les informations à Monsieur MELE qui apparemment n'était pas du tout au courant de ce qui se passait à la CAPG. Je n'ai rien d'autre à dire. C'est pour ça que je me présente et je compte bien défendre les protagonistes et tous les collègues maires que j'ai sur ce territoire.

Monsieur le Président : Merci beaucoup.

David VARRONE : Pour rappel, je ne suis pas Vice-président du PNR. Je ne suis pas le représentant et le Vice-président du PNR pour l'agglomération.

Monsieur le Président : Ne vous excusez pas.

David VARRONE : Je ne m'excuse pas. J'ai reçu Monsieur MELE pendant plusieurs heures sur ma commune pour discuter justement des enjeux du Haut Pays. Si Monsieur MELE dit qu'il ne m'a jamais vu, je pense qu'il y a un souci quand même.

Monsieur le Président : Si tous les maires disent ça, si dans les réunions publiques, vous n'êtes pas présent, vous n'êtes pas excusé, il est anormal que vous portiez la voix de la communauté d'agglomération. Ça se cantonne là. La décision que l'on fait, c'est que l'on veut être représenté. Je comprends que vous vouliez utiliser ça pour vous victimiser, mais ça se cantonne là, c'est tout. Il est normal que dans des réunions de cette importance-là, d'envergure départementale, on puisse avoir une parole qui est tenue pour l'agglomération. Dans les réunions avec Claude CEPPI, qu'il évoque, c'est normal que l'on puisse avoir une réunion avec la communauté d'agglomération. Il n'y a pas d'autres sujets que ça. Je suis respectueux de la démocratie. La preuve, c'est que l'on a ces débats qui sont, je crois, ouverts, libres. Je trouve peu respectueux de votre part que vous disiez que les maires ici suivent comme des moutons.

David VARRONE : Je n'ai pas tenu ces propos. Je ne sais pas où vous les avez entendus, mais je ne les ai pas tenus.

Monsieur le Président : On est dans un débat dans lequel chacun s'exprime librement et croyez-moi, les débats de bureau sont vifs, animés. On a des débats différents, on a des options différentes, on a des choix différents, on sait faire les choix à la fin dans l'intérêt supérieur du territoire. C'est quelque chose que chacun ici dans notre for intérieur le vit. Tous les vice-présidents, tous les maires qui sont dans ce bureau le vivent complètement.

Est-ce qu'une personne souhaite que nous fassions le vote à bulletin secret ?
Pas de demande de bulletin secret, sinon nous le faisons. On a tout prévu.
Zéro demande, nous l'actons au procès-verbal.

Est-ce qu'il y a une abstention pour le vote pour Monsieur SANCHEZ ?

Abstention de Monsieur VARRONE.

Est-ce qu'il y a une opposition ? Pas d'opposition.

Merci.

Monsieur SANCHEZ sera maintenant notre représentant au PNR. Nous le saluons par avance du retour qu'il fera au bureau des maires régulièrement.

(Applaudissements)

Ludovic SANCHEZ : Merci à tous et vous pouvez compter sur moi.

Monsieur le Président : Je le sais et je vous en remercie.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :
(abstention : David VARRONE)

- **DE DESIGNER** le délégué ci-dessous en lieu et place de Monsieur David VARRONE pour représenter la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse au sein du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur à compter de la notification de la présente délibération au président du Syndicat du PNR :

- Délégué titulaire : **Ludovic SANCHEZ**

- **DE NOTIFIER** la présente délibération au président du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur.

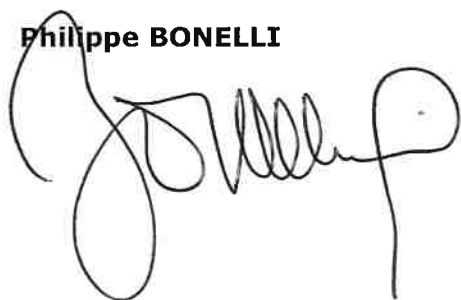
Monsieur le Président : Mesdames, Messieurs, nous avons fini notre ordre du jour et nous vous souhaitons à toutes et tous une excellente soirée.

La séance est levée à 15h40.

Le présent procès-verbal est mis en ligne sur le site internet de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse.

Le Secrétaire de séance

Philippe BONELLI



Le Président



Jérôme VIAUD

Maire de Grasse

Vice-président du Conseil départemental
des Alpes-Maritimes